

République Française
Département de la Haute-Savoie

Extrait des Registres des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le **30 mars** à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Qui ont voté : 15

Date convocation : 24 mars 2026

Présents : Hervé BOURNE, Jérôme CAPRON, Stéphanie JOSSERAND, Josette OUDIN, Maxime BERTHE, Laurence MIGNOT, Théry GRAS, Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET, Laurence DOIRE, Mike DOS SANTOS, Sophie CAVAGNOD, Fabien ANDRE, Robert MARECHAL, Audrey GUEGAN, Robert ZONI,

Absents, excusés : 0

Ont donné procuration : 0

A été nommé secrétaire de séance : Madame Josette OUDIN

DL2026-29

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit : trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ; deux autres conseillers municipaux sur la seconde liste.

VU le Code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 ;

VU le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026;

CONSIDÉRANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT les incompatibilités prévues par la loi (le Maire, les adjoints avec délégation et les conseillers délégués aux listes électorales ne peuvent siéger) ;

Après appel aux candidatures et vérification de l'ordre du tableau, sont désignés membres de la commission de contrôle :

- Liste **UNIS POUR LATHUILE** : Josette OUDIN, Mike DOS SANTOS, Fabien ANDRE
- Liste **AVANÇONS ENSEMBLE** : Robert MARECHAL, Robert ZONI

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

- **VALIDE** la composition de la commission de contrôle telle qu'établie ci-dessus.
- **DESIGNE** Monsieur Robert MARECHAL président de cette commission
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et d'en assurer la publicité légale.

Le maire,
Hervé BOURNE



La secrétaire de séance,
Josette OUDIN

